

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DDEES 174** Subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode », Marseille.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode » ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode » 11 La Cannebière à Marseille 13001 (Dossier N° 2013\_07488, Tiers n° X08931, n° Simpa : 47022)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention P0004/ VF 55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013.